

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le sept février deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU et Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL

EXCUSÉS : Madame Sophie GILLOT, Madame Léa GUILLET *ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUBOIS*, Monsieur Hubert PLOTEAU, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT *ayant donné pouvoir à Madame Valérie VÉRON*, Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire* et Monsieur Thierry VANDAELE

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Madame Louise MOREAU, Monsieur Jean-Charles OLIVE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sonia ESNAULT

Nombre de conseillers

En exercice.....33

Présents.....21

Votants24

DCM n°040/2024 - 1.1.9

Création d'un réseau de chaleur - mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage complémentaire

Rapporteur : Monsieur COUTY

Par délibération numéro 178/2022 en date du 20 septembre 2022, il a été décidé :

- de faire réaliser une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de créer un réseau de chaleur sur le secteur Jules FERRY ;
- de demander à bénéficier de l'accord-cadre à bons de commande « étude de faisabilité et assistance à maîtrise d'ouvrage sur les projets de chaufferies biomasse et réseaux de chaleur » du syndicat Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE 44) pour les bâtiments qui seront raccordés au futur réseau de chaleur, à savoir l'espace culturel Paul GUIMARD, le groupe scolaire Jules FERRY, le gymnase Sporti'Vallons, la salle Charles-Henri de COSSÉ BRISSAC et le collège public Louis PASTEUR ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le syndicat TE 44 la convention définissant les modalités de réalisation de cette prestation ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la décision.

Dans le cadre de ce projet de création de chaleur, il est prévu que la revente de chaleur soit gérée dans un budget annexe. Ladite revente sera à prévoir au profit de bâtiments communaux mais aussi au profit du Département pour alimenter en chauffage le collège public Louis PASTEUR.

En raison de la technicité et de la complexité de ce dossier, il a été demandé à Monsieur BORDIER, représentant le cabinet WEPO de REZÉ en charge de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en cours pour ce projet, de transmettre une proposition de mission complémentaire pour accompagner la commune sur la mise en place de la revente de chaleur.

Le montant de la mission complémentaire proposée s'élève à 16 100,00 euros HT, soit 19 320,00 euros TTC, mission qui serait financée à hauteur de 70% par le syndicat TE 44 via le fonds chaleur géré par l'ADEME (agence de la transition écologique). Le reste à charge pour la commune s'élèverait à 5 796,00 euros TTC.

Considérant la technicité et la complexité de ce dossier,

Après présentation de cette proposition aux membres du bureau municipal le 05 décembre 2023 qui souhaitent que ladite proposition soit réétudiée en raison de son prix jugé élevé,

Après échanges avec Monsieur LE GAL, chargé de mission chaleur renouvelable et relais de l'ADEME Pays de la Loire, sur l'intérêt de cette mission complémentaire,

Considérant que le cabinet WEPO a déjà réalisé ce type de prestation pour d'autres collectivités ayant à gérer une revente de chaleur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CONFIE** une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage complémentaire au cabinet WEPO de REZÉ pour un accompagnement de la commune dans la mise en place de la revente de chaleur (accompagnement juridique notamment) aux conditions financières énoncées ci-dessus ;
- **PREND ACTE** que le reste à charge sur cette mission complémentaire pour la commune s'élèvera à 5 796,00 euros ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront inscrits en section d'investissement du budget primitif 2024 de la commune.

Délibération publiée le 21 février 2024

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,
Sonia ESNAULT**



Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
ID : 044-200078079-20240213-DCM_040_2024-DE